



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 mai 2020

Coronavirus - Covid-19 : Point de situation en Normandie

Point de situation au 13 mai en Normandie

Prise en charge à l'hôpital

- **Aujourd'hui, 511 personnes sont hospitalisées en Normandie** (soit une diminution de 3,6 % en 72h, depuis le dimanche 10 mai, où 530 personnes étaient hospitalisées) :
 - 138 personnes dans le Calvados
 - 112 dans l'Eure
 - 51 dans la Manche
 - 56 dans l'Orne
 - 154 dans la Seine-Maritime

Parmi elles, 43 sont en réanimation (soit une diminution de 25,9 % en 72h, depuis le dimanche 10 mai, où 58 personnes étaient en réanimation).

- **1 244 personnes sont retournées à domicile**
- L'Agence régionale de santé a été informée ce jour du **décès à l'hôpital de 4 personnes** porteuses du coronavirus Covid-19 en Normandie : 2 dans le Calvados et 2 dans la Seine-Maritime. Pour rappel, le nombre total de décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie est de 387 en Normandie (âge médian de 82 ans)

Au cours de la journée du 12 mai, **20 passages** pour suspicion de COVID-19 ont été enregistrés **dans les services d'urgences hospitalières de la région**. Ils représentent 1,5 % de l'activité totale tout âge. Pour cette même journée, **12 consultations** pour suspicion de COVID-19 ont été enregistrées **par SOS Médecins en Normandie**. Elles représentent 4,5% de l'activité totale tout âge des associations SOS Médecins de la région.

Dans les EHPAD

Depuis le début de la surveillance épidémiologique dans les établissements médico-sociaux, sur les 388 EHPAD de la région :

- 149 ont déclaré au moins 1 cas (résident ou personnel). Parmi eux : 76 ont des cas groupés témoignant de la circulation active du virus
- 253 décès ont été enregistrés*

* en EHPAD et à l'hôpital. Les décès à l'hôpital sont reportés également dans le paragraphe « prise en charge à l'hôpital » ci-dessus.

Cas confirmés

La stratégie de dépistage et le suivi épidémiologique évoluent. Les nouveaux indicateurs sur les cas confirmés seront disponibles prochainement.

Les indicateurs de suivi de l'épidémie de COVID-19 par région et département sont disponibles [sur le site de Sante publique France](#) avec la publication d'un point épidémiologique hebdomadaire par région ([cliquez ici pour consulter celui de la Normandie](#)) et [sur le site du gouvernement/info-coronavirus](#)

Contact presse ARS de Normandie Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Des dispositifs d'information

- L'ARS réalise régulièrement des points d'information pour faire état de l'évolution de la situation.
- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, une plateforme téléphonique nationale est accessible 24h/24, 7 jours sur 7, gratuitement au 0 800 130 000.
- Des sites internet officiels : [Site du gouvernement](#), [Site du Ministère des solidarités et de la santé](#), [Site de Santé publique France](#).

#TousMobilisés

L'ARS Normandie rappelle que pour réussir la levée progressive du confinement, il faut plus que jamais poursuivre nos efforts. L'objectif est de freiner l'épidémie et d'éviter un phénomène de 2ème vague qui pourrait entraîner à nouveau la saturation des hôpitaux, en particulier des services de réanimation.

En Normandie, le confinement a rempli son rôle et a été efficace. Il a permis de ralentir la circulation du virus sur notre territoire de manière significative. Les occasions de contact augmentant à nouveau à partir du 11 mai, un nouveau dispositif sanitaire est déployé pour accompagner le déconfinement. Coordiné en région par l'ARS, en lien avec les Préfectures, et avec le concours de l'Assurance maladie et des professionnels de santé concernés, il repose sur deux mesures phare :

1. Limiter la contamination : l'application scrupuleuse de l'ensemble des mesures barrières, le respect de la distanciation physique minimale d'un mètre et la réduction au maximum du nombre de nos contacts sont indispensables.

2. Casser la chaîne de transmission du virus : dépister / tracer / isoler. Le gouvernement a élaboré une stratégie offensive d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades.

L'ARS Normandie invite les personnes résidant en Normandie à contacter leur médecin dès l'apparition de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, fièvre, perte du goût et de l'odorat, nez qui coule), même légers. En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, **le médecin prescrira un test virologique au patient.** Cette stratégie de tests permettra d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

En cas de signes, (toux, fièvre, perte du goût et de l'odorat, nez qui coule), même légers,
qui me font penser au Covid-19,

je reste à domicile, j'évite les contacts, **j'appelle mon médecin traitant qui décidera si je dois être testé.**

Si j'ai des symptômes et que je n'ai pas de médecin traitant,
je compose le 116117 (appel gratuit 24h/24, partout en Normandie)

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, j'appelle le 15

Afin d'être en capacité de dépister tous les cas symptomatiques et leurs contacts pour casser la chaîne de transmission du virus, des capacités supplémentaires de tests par RT-PCR (tests virologiques) ont été déployées sur l'ensemble de la Normandie. L'ARS a travaillé à l'échelle de chaque territoire afin d'assurer à la population un accès à un centre de prélèvement à moins de 20 minutes, en collaboration avec les laboratoires de ville, les établissements de santé, les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) et les infirmiers libéraux.

[Consultez ici la liste \(actualisée régulièrement\) des sites de prélèvement dans le cadre des dépistages Covid-19](#)